



La formation de renouvellement santé sécurité et conditions de travail

2025

POUR QUI ? – DURÉE – PRIX 2025



Représentants du personnel au CSE – renouvellement de mandat
Non membre d'une commission santé, sécurité et conditions de travail

Aucun prérequis nécessaire



3 jours



410 €/net/jour/personne

CALENDRIER 2025

19 au 21/05/2025

22 au 24/09/2025

OBJECTIFS

- . Actualiser ses connaissances sur la réglementation relative aux CSE et sur les méthodes et outils pour la prévention des risques professionnels
- . Se perfectionner dans ses pratiques

JOUR 1 : ACTUALISATION DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AU CSE

JOUR 1 MATIN

- Point sur les différentes attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

JOUR 1 APRES MIDI

- Approfondissement sur les règles de l'information consultation du CSE en matière de santé au travail
- Dernières actualités relatives aux moyens d'action du CSE : la BDESE, le droit d'alerte, le recours aux experts, le crédit d'heures de délégation...

JOURS 2 ET 3 : PERFECTIONNEMENT SUR LES QUESTIONS DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

JOUR 2 MATIN

- Tour de table
- Rappel sur les principes de prévention des risques professionnels et les obligations de l'employeur en cette matière

JOUR 2 APRES MIDI

- Mener une enquête après un accident du travail

JOUR 3 MATIN

- Savoir faire face aux situations de danger grave et imminent

JOUR 3 APRES MIDI

- Mettre en œuvre les différents droits d'alerte du CSE
- La démarche du CSE : liens avec les salariés, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les autres acteurs internes et externes de la santé au travail

Notre pédagogie

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, règlementaires et jurisprudentielles.

Un support de formation est remis aux stagiaires au cours de la session.

Au début de chaque module de la formation, nous procédons à un tour de table et au cours de la formation, nous évaluons l'acquisition des connaissances sous forme de quizz, QCM, cas pratique...

Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

Nos intervenants

Nos intervenants, plus de 70 formatrices et formateurs, sont formés et supervisés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention. Ils sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins ils interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu au CSE.

Emergences est certifiée QUALIOPPI pour les actions de formation (AF) – Certificat N°QUA23100052



Nous faisons en sorte de rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

Que doit faire le stagiaire ?

1 - Demande de départ en formation.

Au moins 30 jours avant la date de départ en formation,

envoyez à votre employeur, par courrier ou courriel,

votre demande de départ en formation (ci-joint à télécharger)

Modèle départ en formation à télécharger



2 - Bulletin d'inscription (ci-joint à télécharger)

Remplissez la partie haute du bulletin intitulée « A renseigner par le stagiaire » et transmettez-le à votre employeur.

A noter : Cette formation est intégralement prise en charge financièrement par ce dernier.

Bulletin d'inscription à télécharger



Que doit faire le CSE ou l'employeur ?

Il doit remplir la partie « A renseigner par le financeur » du bulletin d'inscription, sans oublier de mettre le cachet de la société. Il doit ensuite l'adresser dans les plus brefs délais à Emergences :

par mail (scan) à inscription@emergences.fr

ou par courrier à Emergences -261 rue de Paris - 93100 MONTREUIL

La réponse d'Emergences

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, nous vous adressons par courriel la confirmation de votre inscription. Une convocation, accompagnée des modalités pratiques vous sera adressée avant le début de la formation. Nous adressons également au financeur une convention de formation.

Vous souhaitez réaliser la formation « sur mesure » pour un groupe, à une autre date, dans vos locaux... ?

Nous pouvons vous transmettre un devis personnalisé pour une formation aux dates et lieu de votre choix. Cette formation sera organisée sur mesure en fonction de vos priorités et de vos attentes.

Pour ces formations spécifiques n'hésitez-pas à nous contacter :

01 55 82 17 30 – info@emergences.fr



Siège : 261 rue de Paris
93556 MONTREUIL cedex